



«Plus ça dure, plus ça coûte!» - 26/09/2017

TOURNAI OUEST 3 -

Un tribunal a donc décidé de remettre en cause l'acquisition de certaines terres à l'amiable. «Rien n'est motivé» objecte-t-on à Ideta, qui va en appel.

Énième péripétie d'une guérilla juridique ou gros coup de frein?

Vendredi dernier, l'intercommunale Ideta apprenait que le tribunal de Première instance de Tournai avait déclaré «nul» son achat de terrains agricoles, intervenu à l'amiable en 2008, dans la perspective d'y établir la zone d'activités économiques Tournai Ouest 3 (nos éditions du week-end).

Cette vente portait sur environ 50% de la surface totale du zoning. Donc ce n'est pas rien!



Ce lundi, Ideta a décidé d'aller en appel de ce jugement. L'intercommunale conteste l'argumentation de quelques-uns des propriétaires qui ont introduit le recours. Ces derniers faisaient valoir que le Conseil d'État avait cassé l'arrêté de reconnaissance du zoning et qu'en conséquence la vente des terrains était caduque. De son côté, l'intercommunale disait que la modification du plan de secteur permettant la création de la ZAE n'avait jamais été remise en cause, et que c'est cela qui comptait.

Sur la forme, Ideta s'étonne que le juge n'a pas motivé son jugement. «Il a prononcé la nullité de la vente sans argumenter et sans rouvrir les débats, nous a dit hier Frédéric Seynhaeve, directeur adjoint d'Ideta. C'est notamment pour cette raison que nous allons en appel.»

Les agriculteurs consolés?

Quelles sont les conséquences directes du jugement?

Même à l'Apic, l'association qui depuis 15 ans coordonne la résistance à Tournai Ouest 3, on est conscient que cela ne va pas empêcher le zoning de se faire. Mais, au moins, «les propriétaires expropriés en 2008-2009 vont voir leurs indemnités plus que doublées dans le cadre d'une nouvelle expropriation sur base 2017-2018, car le prix des terres agricoles a considérablement augmenté entre-temps, dit-on à l'Apic. Les agriculteurs ont ressenti la ZAE comme une agression. Le fait de recevoir une juste rémunération va peut-être les consoler un peu...»

Quid des éoliennes de Tournai Ouest inaugurées vendredi dernier et érigées sur des terrains dont on ne sait plus très bien aujourd'hui à qui ils appartiennent? «On sait que, raisonnablement, on ne va pas les démonter, dit-on à l'Apic. Mais, dans une négociation, il faut savoir montrer des muscles. Nous redisons qu'il serait bien de se mettre autour d'une table et qu'on tienne compte de nos revendications. Ideta dit qu'il ne sert rien de discuter avec nous car nous sommes contre tout? Faux! Nous reconnaissons par exemple que le dossier d'Ideta sur la lutte contre les inondations dans la zone de Tournai Ouest 3 s'annonce très efficace...»

S'agissant des terrains sur lesquels les éoliennes ont été érigées, Ideta affirme haut et clair qu'ils lui appartiennent depuis 2008, et au moins jusqu'au terme des procédures judiciaires.

Pour le reste, l'intercommunale trouve que la pilule du jugement est «*dure à avaler*». «*Tout ça va faire durer les choses plus longtemps - NDLR : d'au moins 24 mois, selon l'Apic - et les faire coûter plus cher car les études et les procédures coûtent cher, peste Frédéric Seynhaeve. Qui va payer? Les pouvoirs publics, donc les citoyens...*»

François DESCY (L'Avenir)